



Locataire exproprié dans le cadre d'un dup

Par **rocker06**, le **15/02/2008 à 13:14**

Locataire d'une maison individuel de 90m2, nous sommes en attente d'expropriation suite à une dup sur le terrain de notre propriétaire sur lequel se trouve notre location. La mairie (expropriante) s'est bien sur engagé à nous reloger. Les appels du propriétaire arrivant à son treme nous avons à ce jour reçu une seul proposition de logement il y a 2 ans dans un appartement plus petit, inaccessible pour ma femme en cas de panne de d'ascenseur (reconnue cotorep à 60%) et dans le lequel nous ne pouvions pas remettre notre mobilier (pièces trop petite) et mettre notre chien à la SPA (Trop gros pour etre en appart, ma femme ne peut pas le sortir) pour lequel il nous demandait une réponse sous 24h00. depuis plus rien. On vient d'apprendre que l'expropriant est propriétaire du terrain depuis mi janvier malgré appel du propriétaire sur le montant de son indemnisation. L'expropriant a mis le chèque en caisse de depot.
Question 1: Sommes nous dans l'obligation d'accepter n'inporte quel relogement (appartement en lieu et place d'une maison individuel)
question 2: Qui va prendre en charge les frais de déménagement, de réinstallation et le préjudice subit depuis 5 ans que traine cette affaire?
vous en remerciant par avance